



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis
No 01/2024 relatif à l'octroi d'un crédit
d'investissement du patrimoine administratif de CHF
218'840.- TTC pour couvrir les frais liés au
réaménagement de la place de jeux du They

Rapporteur : Hervé Castioni

Membres : Gilles Bussien
Cédric Imsand
Hervé Castioni

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 19 février 2024, dans les locaux du greffe municipale en compagnie de Madame la Syndic Christine Chevalley et du Municipal Monsieur Ludovic Shérif.

Notre première demande a été de savoir quelle était la nécessité de faire un préavis d'urgence, plutôt qu'un préavis normal. La réponse est que les retours des soumissions des prestataires a pris plus de temps que prévus et qu'il n'était pas possible de déposer ce préavis en décembre dernier, et que le souhait de la Municipalité est de mettre cette place à disposition des citoyens au début de l'été 2024.

Nous avons relevé que le projet, tel que présenté, ne propose pas de toilettes publiques pour les utilisateurs de cette place, ni de véritable place de pique-nique, ce qui semble être un réel manque. D'autant plus, que le préavis met en avant la situation panoramique enviable et unique, permettant l'accueil de diverses courses d'école et rencontres familiales. De ce fait, les utilisateurs sont contraints de se rendre aux toilettes publiques qui se trouvent à la Rue de la Gare et qui ne sont pas adaptées.

Nous avons ouvert la discussion sur la composition des infrastructures prévues dans les différentes zones et nous avons émis un doute sur les engins de fitness tel que présenté. A notre sens, cela serait à revoir ou débattre pour un choix qui conviennent à la majorité.

Nous avons également ouvert la discussion sur le fait que le projet ne prévoit pas de balançoire, éléments de jeux intemporels qui plait beaucoup aux enfants. La principale raison est le manque de place disponible pour un tel élément, au regard des normes de sécurités nécessaires pour cette installation. Cependant, cet élément pourrait venir en remplacement d'autre élément, comme les engins de fitness.

Sur les plans du projet, on ne voit plus apparaître la rampe d'accès, avec son portail côté Montreux, qui rejoint le chemin de la Promenade, mais celui-ci sera bel et bien conservé.

Conclusion 1

1. Refuser le projet tel que proposé par la Municipalité

Amendement 1

1. Accepter le projet si une balançoire remplace les engins de fitness et qu'un projet d'ajout de toilette complétera ce préavis.

AVIS DE LA COMMISSION

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 01/2024 de la Municipalité du 5 février 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au réaménagement de la place de jeux du They ; tel qu'amendé
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 218'840.- TTC par un emprunt bancaire ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 218'840.- TTC sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 21'884.00 par année, la première fois au budget 2025 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le Rapporteur

Veytaux, le 28 février 2024